

La communauté catholique et le ministre ordonné dans la célébration des funérailles¹

La pastorale des funérailles en France

Dans les diocèses, la pastorale des funérailles s'est développée. Cette pastorale a généré de nombreuses études et documents que nous pouvons rappeler : dossier de la C.E.L.P.S. de 1985, *La pastorale des funérailles : enjeux, rôle des laïcs, propositions d'actions* ; le Document Épiscopat de septembre 1997 n°13 et 14 ; le Guide Célébrer : *Pastorale des funérailles* » de 2003 ; de nombreux textes d'orientations, des guides pastoraux ont été publiés dans les diocèses. Vient de paraître (octobre 2008) *Dans l'espérance chrétienne. Célébrations pour les défunts*.

Dans de nombreux cas, ce développement trouve son origine dans la difficulté à trouver des ministres ordonnés et en particulier des prêtres pour célébrer les funérailles. Il tient aussi à l'évolution de notre société dans son rapport à la mort et aux rites funéraires.

Au traditionnel parcours funéraire (maison, église, cimetière), tenant pour une part aux origines rurales de notre société, s'est plus ou moins substitué un nouveau parcours aux multiples variantes : (hôpital, maisons funéraires, crématorium /cimetière).

L'Église de France a réfléchi sur sa présence dans ces nouveaux lieux funéraires. Souvent, des équipes de fidèles laïcs avec ou sans aumôniers se sont mises en place pour accueillir les familles et célébrer les funérailles de leur défunt dans la foi de l'Église.

Parce que l'Église est appelée à témoigner de l'espérance qui la fait vivre, il est impossible pour elle d'être indifférente aux familles éprouvées par la mort².

De l'urgence à la réflexion de fond

Le développement de cette pastorale des funérailles a également conduit l'Église de France à mener une réflexion de fond pour ne pas rester simplement dans des solutions d'urgence ou pour palier à des carences.

La pastorale des funérailles en répondant simplement à « l'urgence de la situation » peut se trouver exposée à différents travers touchant à la nature profonde de l'Église.

Nous en soulignons trois :

- La logique de marché tend à assimiler l'Église à un prestataire de service pour répondre à toutes les demandes, d'autant plus qu'elle est encore souvent perçue comme le « service

¹ Conférence des évêques de France - Assemblée plénière – Avril 2009

² Cette présence, en particulier dans les nouveaux lieux funéraires, est importante parce que les familles sont non seulement confrontées au mystère de la mort, mais aussi éprouvées par la vie : familles divisées, dispersées, pauvres, tant sur le plan matériel que moral ou spirituel.

public » de la religion ; mais les entreprises de pompes funèbres sont en train de la concurrencer. Or il s'agit pour l'Église de célébrer les funérailles dans le mystère pascal et par là même de témoigner de sa foi.

- La place du ministre ordonné dans la célébration des funérailles est parfois remise en cause, alors que c'est par lui qu'est signifié, transmis, le don du Christ mort et ressuscité.
- L'Eucharistie comme source et sommet de la vie de l'Église risque d'être occultée.

Pour répondre à ces défis, les diocèses ont mené des réflexions de fond qui ont conduit à formuler quelques convictions, à partir desquelles nous pouvons donner quelques points en vue de la rédaction d'orientations pastorales pour les funérailles :

- Aujourd'hui, il est important d'envisager la pastorale des funérailles comme un **lieu de proposition de la foi**. Il ne s'agit plus de pallier une sorte d'urgence, mais de situer cette pastorale dans la mission de l'Église.
- Comme dans toute célébration, c'est l'Église qui célèbre les funérailles de ses enfants.

Sur l'ensemble du parcours funéraire, il faut envisager **la place des fidèles laïcs et des ministres ordonnés** sans exclure l'un ou l'autre. Dans la célébration des funérailles, la place du ministre ordonné doit être toujours privilégiée. Dans le contexte actuel de forte déchristianisation, il n'est pas souhaitable en revanche qu'un ministre ordonné s'acquitte seul de l'accompagnement des familles. Ce que nous voulons souligner ici, c'est l'importance de pouvoir donner à voir la plénitude du visage de l'Église et, par là-même du Christ, dans la célébration des funérailles, selon toutes les modalités de sa présence sacramentelle.

Dans ce cadre, la mission des membres des équipes funérailles doit être considérée sous deux angles.

- Avec les ministres ordonnés, les équipes funérailles sont la manifestation de la présence de **l'Église, Corps du Christ**. De par son témoignage, la parole qu'elle proclame et la célébration, c'est le Christ qui rejoint les hommes dans leur détresse. Cette mission est d'autant plus apparente quand les familles se sont éloignées de la vie de l'Église.
Avec les ministres ordonnés, l'équipe funérailles permet à toutes les personnes (familles et amis) réunis autour de défunt, de célébrer les funérailles dans la Foi et de progresser dans la rencontre avec le Christ.
Lorsqu'un ministre ordonné est présent à une célébration, notamment lors de la célébration des obsèques à l'église, c'est à lui d'assurer la présidence de la célébration. L'évêque, le prêtre ou le diacre sont les ministres ordinaires de la présidence des funérailles, même si cela s'avère de plus en plus difficile. Ce sont des moments privilégiés pour l'annonce de la Bonne Nouvelle du salut en Jésus Christ. Des orientations pastorales qui rendraient impossible la présidence de funérailles par un ministre ordonné seraient contraires à l'esprit de la liturgie de l'Église et à la foi qu'elle exprime.
- La pastorale des funérailles doit être liée à une pastorale de **l'Eucharistie**. L'objectif d'une pastorale des sacrements est toujours de permettre à des personnes de progresser dans la foi. Dans la pastorale de funérailles, il convient de pouvoir conduire les familles au cœur de la foi, manifestée dans la célébration de l'Eucharistie, source de grâce pour toute l'Église. Dans le contexte actuel, où nous sommes confrontés à des assemblées très diverses et souvent peu familières du sacrement de l'Eucharistie, il est important de l'envisager dans des conditions où elle puisse être célébrer dignement. Il

faut reconnaître que, la plupart du temps, il n'est pas souhaitable que cette Eucharistie soit célébrée en même temps que la célébration des obsèques à l'église. Cela demande un discernement pastoral au cas par cas. Les familles devront être invitées à venir prier pour le défunt lors d'une messe célébrée pour lui dès que possible.³

Il est important que des orientations pastorales ne rendent pas impossible la célébration de l'Eucharistie au moment de la célébration des obsèques à l'église. Il serait en effet scandaleux qu'une assemblée ne puisse célébrer l'Eucharistie, quand elle y reconnaît le cœur de sa vie et ce qui a constitué le cœur de la vie du défunt.

Pour proposer la célébration de l'Eucharistie au moment de la célébration des obsèques, il conviendrait de rappeler certaines règles d'ordre pastoral et canonique :

- Le lien de la personne défunte avec la vie de l'Église.
- L'accord de la famille.
- La disponibilité du prêtre.
- La qualité « liturgique » du lieu et le temps liturgique.

Conclusion

La pastorale des funérailles s'inscrit dans le quatrième principe d'organisation de la catéchèse, en réponse à des demandes sacramentelles, décrit dans le *Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France*. À partir du Rituel, cette pastorale peut facilement proposer un parcours de type catéchuménal, ponctué par différentes étapes liturgiques, des célébrations de la Parole (souvent brèves) alternant avec des rencontres fraternelles, où il est possible de vivre un temps de catéchèse adapté. On n'oubliera jamais que l'objectif de toute la pédagogie de l'initiation, comme de toute la pastorale des sacrements dans l'Église, est de conduire ou de reconduire à l'Eucharistie. C'est l'esprit même du Rituel, où « les différents moments (...) constituent autant d'étapes dans la célébration qui doivent aider les participants à approfondir le sens chrétiens de la vie et de la mort et à accueillir l'espérance de la Résurrection.⁴ »

³ Voir *Dans l'espérance chrétienne. Célébrations pour les défunts*, Desclée-Mame, 2008, n. 12-19, p. 12-14.

⁴ *Rituel des funérailles I*, n°14.